



AUTEUR : Christine EXCOFFIER

CLASSE : 3èmes, 1ères

MATIÈRE : Histoire

Compte-rendu du colloque sur le 17 octobre 1961 à Nanterre, du 15 octobre 2011:
Nanterre ne veut pas oublier. par Christine Excoffier.

*Avant-propos : J'ai transcrit certaines interventions des tables rondes, en m'efforçant de respecter le plus fidèlement les propos tenus. Mais il y avait parfois des problèmes de sono et les intervenants ne parlaient pas toujours dans le micro. C'est pour cela, par exemple, qu'à la fin de l'intervention de l'historien anglais **Neil macMaster**, j'ai dû remplacer son intervention par des extraits de son ouvrage qui portaient sur le sujet qu'il traitait alors. J'ai joint l'excellent compte-rendu paru dans Médiapart et rédigé par Carine Fouteau du livre **d'Emmanuel Blanchard** La Police parisienne et les Algériens (1944-1962) Nouveau monde, 2011.*

Enfin j'ai joint aussi la reproduction du document qui nous a été distribué lors de la projection du Film de Jacques Panijel, Octobre à Paris, 1962.

Dans le cadre des initiatives prises par la ville de Nanterre pour le cinquantième anniversaire du 17 octobre 1961 et la reconnaissance de cette tragédie, s'est tenu, le 15 octobre 2011, de 9h à 17h, à Nanterre, à la Maison de la Musique un colloque. La journée s'est déroulée en trois parties :

- **première partie** : « **Contexte : l'automne 1961 en région parisienne**, table ronde animée par Sylvie Thénault. Emmanuel Blanchard, Neil mac Master et Daho Djerbal ont participé à cette table ronde.
 - **deuxième partie** : « **les Mémoires du 17 octobre, du local au national** », table-ronde animée par M'Hamed Kaki, président de l'association Les Oranges, avec Medhi Lallaoui, Victor Collet, Jean-Luc Einaudi.
 - **troisième partie** : « **Témoins et acteurs à Nanterre** », table-ronde animée par Marie-Claude Blanc-Chaléard, en présence de Monique Hervo, Nicole Rein, Rosa Olmos.
- Projection du film « Octobre à Paris » de Jacques Panijel, 1961, 70 minutes.

Sylvie Thénault est chargée de recherche au CNRS, affectée au Centre d'histoire sociale du xx^e siècle.

Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie, La Découverte, 2001. Rééd. en poche coll. « Sciences humaines », 2004.

Histoire de la guerre d'indépendance algérienne, Flammarion, 2005.

En collaboration avec Raphaëlle Branche, La France en guerre (1954-1962). Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne, Paris, Autrement, 2008.

« L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine. Destin d'une loi », Le Mouvement social n° 218, janvier-mars 2007, pp. 63-78.

Emmanuel Blanchard est maître de conférences à l' université de Versailles-Saint-Quentin et chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

La police parisienne et les Algériens, 1944-1962, Nouveau Monde éditions, à paraître.
Police judiciaire et pratiques d'exception pendant la guerre d'Algérie, Vingtième Siècle. Revue d'Histoire, 2006, 90, 61-72. Cet ouvrage a pour but d'étudier les pratiques policières envers les immigrés algériens afin de replacer ce qui se passe en octobre dans une durée plus longue
Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de métropole (1946-1962), in R. Branche, S.Thénault, La France en guerre (1954-1962).
Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne, 2008, Paris, Autrement, pp.318-331

Neil macMaster est maître de conférences honoraire à l'École d'études politiques, sociales et internationales de l' université d'East Anglia (Royaume-Uni).
Co-auteur de Paris 1961, les Algériens, la terreur d'État et la mémoire, Tallandier, 2008.

Daho Djerbal, est maître de conférences en histoire contemporaine au département d'Histoire, faculté des sciences humaines et sociales, université d'Alger-Bouzareah, directeur de la revue Naqd.
« *L'armée de libération du Maghreb 1948-1955* », Actes de la Rencontre de la Fondation Mohammed Boudiaf, Alger 2004.
Dissonances et discordances mémorielles. Le cas des Aurès (1930-1962). L'Année du Maghreb 2008, Dossier La fabrique de la mémoire, Paris, CNRS Éditions, 2008.

M'Hamed Kaki, est le président de l'association Les Oranges à Nanterre qui milite pour la diffusion de l'histoire de l' immigration et anime également des ateliers d'écriture

Medhi Lallaoui, est réalisateur et écrivain, président de l'association Au nom de la mémoire.
Films:

« Les massacres de Sétif, un certain 8 mai 1945 », 1995.

« Le silence du fleuve », avec Agnès Denis, 1991.

Romans:

Une nuit d'octobre, Alternatives, Paris, 2001.

Victor Collet est doctorant à l'Université Paris-Ouest Nanterre la Défense. Il est en train de rédiger une thèse portant sur « Mémoire de l' immigration et luttes immigrées à Nanterre. Contribution à l'analyse des redéfinitions de l'espace militant (1935-2010) », sous la direction d'Annie Collovald.

Jean-Luc Einaudi, éducateur spécialisé et historien
La Bataille de Paris, 17 octobre 1961, Seuil, Paris, 1991.

Octobre 1961, Fayard, Paris, 2001.

Scènes de la guerre d'Algérie en France, Automne 1961, Cherche Midi, Paris, 2009.

17 octobre 1961, Actes-Sud, Solin, BDIC-Nanterre, 2001, comprenant l'intégralité des photographies prises par Elie Kagan lors de la manifestation de 17 octobre 1961 et de sa répression.

Marie-Claude Blanc-Chaléard est professeur d'histoire contemporaine à l' université Paris-Ouest Nanterre la Défense. Elle coordonne le projet de collecte des sources orales des anciens habitants des bidonvilles de Nanterre.

Monique Hervo, établie au bidonville de la Folie à Nanterre entre 1959 et 1971. Elle a découvert les bidonvilles de Nanterre en 1958 et y a installé une permanence du Service civil international, association de chantiers de reconstruction qui s'engage à l' époque en faveur de l'objection de conscience. Après

l' indépendance, elle continue ses activités de soutien scolaire, administratif et social jusqu'à la destruction du bidonville en 1971. Elle a publié deux livres concernant les bidonvilles de Nanterre, le premier en 1971, qui retranscrivait les témoignages d'habitants des bidonvilles sur leurs conditions de *vie*, le second en 2001 sur sa propre expérience au bidonville pendant la guerre d'Algérie.

Bidonvilles, l'Enlissement, (avec Marie-Ange Charras), Maspéro, Paris, 1971.

Chroniques du bidonville, Nan terre en guerre d'Algérie, Le Seuil, Paris, 2001.

Nicole Rein est avocate depuis 1958 et faisait partie du collectif des avocats du FLN, aux côtés de M.Oussedik, M.Benabdallah, Jacques Verges, Gisèle Halimi et d'autres pour défendre les réseaux de soutien au FLN et dénoncer la torture.

Rosa Olmos est la responsable du Service audiovisuel de la BDIC, chargée du développement du fonds d'archives orales depuis 2004. Elle est à l'initiative du projet de collecte de sources orales auprès des anciens habitants des bidonvilles de Nanterre.

Complément bibliographique-filmographique établi par le réseau des bibliothèques de Nanterre :

17 octobre 1961 par les textes de l'époque, Les petits matins, 2011.

17 octobre 1961, un crime d'Etat à Paris, sous la direction d'Olivier Le Cour Grandmaison (à l'initiative de l'Association 17 octobre 1961 contre l'oubli), La Dispute, 2001.

Paulette Péju : Ratonnades à Paris, précédé de Les Harkis à Paris, première édition chez Maspéro, en 1961, réédition, La Découverte, 2000.

Michel Lévine, les ratonnades d'octobre : un meurtre collectif à Paris en 1961, Ramsay, 1985.

Anne Tristna, Le Silence du fleuve : ce crime que nous n'avons jamais nommé, Au nom de la mémoire, 1991

Romans, nouvelles, bandes dessinées

17 octobre 1961 : 17 illustateurs (Baudouin, Cabu, Charb, Ferrandez...) Au nom de la mémoire, 2002

17 octobre 1961, 17 écrivains se souviennent, textes inédits, Au nom de la Mémoire, 2011

L'Algérie des deux rives, 1954-1962, Nouvelles de guerre, Mille et une nuits, 2003

Claire Etcherelli : Elise ou la vraie vie, Gallimard, 1977

Didier Daenincks : Meurtres pour mémoire, Gallimard, 2002

Didier Daenincks (scénario) et Mako (dessins), Benjamin Stora : Octobre noir, Ad Libris, 2011

Film

Jacques Panijel : Octobre à Paris, 1962

Daniel Kupferstein : 17 octobre 1961 : dissimulation d'un massacre (2001), et Mourir à Charonne, pourquoi ?

Philip Brooks et Alan Hayling : 17 octobre 1961, une journée portée disparue, (1993)

Agnès Deni et Maldi Lallaoui : le silence du fleuve 1991
Yamina Benguigui, Mémoire d'immigrés, 1998
Alin Tasma et Patrick Rotman : NUIT NOIRE, 17 octobre 1961, 2004
Yasmina Adi : Ici on noie les Algériens, 17 octobre 1961, 2011

Site internet

www.Idh-toulon.net (le site de la ligue des droits de l'homme de Toulon : la lente résurgence des massacres d'Algériens en octobre 1961, dans la mémoire collective française.
www.17octobre61.org : collectif d'associations, (17 octobre 1961 contre l'oubli, Au nom de la Mémoire...)
www.17octobre1961.free.fr

Texte du communiqué de presse du 5 octobre 1961, relatant la décision du préfet de police, Maurice Papon, d'instaurer un couvre-feu pour limiter les déplacements des militants nationalistes et leurs « agissements criminels » :

« Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes algériens, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20h30 à 5h30 du matin. Ceux qui, pour leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription, une attestation temporaire qui leur sera accordée après justification de leur requête ».

Réponse de la Fédération de France du Front de Libération nationale du 7 octobre 1961 :

- « 1. Les Algériens ne doivent tenir aucun compte des conseils et recommandations ou menaces du sieur Papon.
2. Les Algériens devront sortir aussi nombreux que possible à partir de 20h30.
3. Toujours dans le même esprit, les Algériens sortiront par groupe de trois, quatre, ou plus pour se promener le soir après une dure journée de labeur. En outre, nous pouvons envisagée que les familles algériennes sortiront avec femmes et enfants et ce dans les agglomérations et quartier à forte concentration algérienne. Dans ce cas, nous devons mettre aux pieds du mur le peuple français. Les partis politiques et syndicales démocratique « conseilleraient » à leurs militants français à sortir aussi nombreux que possible à partir de 20h30 pour s'intégrer s'il le faut aux paisibles promeneurs algériens et s'opposer s'il y a lieu aux provocations policières.
4. Nos suggestions ne sont peut-être pas dans la ligne politique actuelle mais il nous faut alors des directives urgentes pour contrer efficacement le dit Papon.
5. Nous croyons également que nos propositions sont conformes aux décisions du CNRA qui tenait compte dans le combat actuel de la participation de la masse à la lutte révolutionnaire. »

Derniers soubresauts d'une histoire qui n'en finit pas de s'écrire :

-



Le Maire

Neully-sur-Seine, le 20 septembre 2011

Nbre réf. : 2011090101101100

Monsieur le Maire,

J'ai été très intéressé avec la meilleure attention de votre lettre du 15 septembre dernier, par laquelle vous me faites part de votre souhait de pouvoir organiser à Neully-sur-Seine le 17 octobre prochain, conjointement avec les Elus et Responsables Associatifs de plusieurs Villes des Hauts de Seine, des Yvelines et du Val d'Oise, une cérémonie d'hommage aux victimes de 17 octobre 1961 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de ce dramatique événement.

Par votre démarche, vous faites ressurgir le souvenir d'une période extrêmement trouble durant laquelle notre pays était en guerre, générant ainsi des souffrances et violences qui ont fait de nombreuses victimes parmi les deux pays belligérants.

Après avoir évoqué votre initiative avec les Associations d'Anciens Combattants de la Ville, je regrette de devoir vous informer que je ne souhaite pas accueillir à Neully-sur-Seine la manifestation d'ampleur régionale que vous souhaitez y organiser, considérant, par ailleurs que ma Commune, au-delà du symbole que vous évoquez, n'a jamais été associée à ce terrible événement paysé passé.

Pourriez-vous que vous comprendrez ma décision, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Christophe FROMANZIN

Jean-Christophe FROMANZIN
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

Monsieur Philippe SARRE
Maire de Colonne
Hôtel de Ville
Place de la République
92701 COLONNES



Nanterre, le 11 octobre 2011

**Déclaration de Patrick Jarry,
maire de Nanterre et conseiller général des Hauts-de-Seine**

**La décision du maire de Neully de ne pas autoriser un
rassemblement en mémoire du 17 octobre 1961 est inacceptable**

M. Jean-Christophe Fromantin a pris la décision de ne pas répondre favorablement à la demande que nous lui avions formulée, avec les maires d'Argenteuil, Asnières, Clichy-la-Garenne, Colombes et Gennavilliers, d'organiser une cérémonie en hommage aux victimes de la terreur répression du 17 octobre 1961, sur l'Île-du-Pont qui est située sur la commune de Neully.

Je suis indigné par cette décision inacceptable. M. Fromantin justifie sa position par le fait que Neully-sur-Seine « n'a jamais été associée à ce terrible événement par le passé ».

Cette affirmation de M. Fromantin est contraire à la vérité historique. Car c'est bien du Pont de Neully que ce funeste 17 octobre 1961, des centaines de manifestants pacifiques, des enfants, des femmes et des hommes, dont beaucoup venaient de Nanterre, ont été réprimés, battus, tués et jetés dans la Seine par la police. C'est à cet endroit précis qu'un crime d'Etat a été commis.

Cinquante ans après, il est temps qu'une reconnaissance officielle intervienne et que soit mis au grand jour cette part sombre de notre histoire commune.

Cinquante ans après ce drame, il faut écouter les historiens et chercheurs, afin que le 17 octobre 1961 soit enseigné.

C'est le sens du rassemblement que nous tiendrons le lundi 17 octobre 2011, à 17h30, sur l'esplanade de La Défense, côté Pont de Neully.

A travers cette cérémonie et l'ensemble des initiatives qui se tiendront pour ce cinquantième à Nanterre et dans toute la région, nous comptons aboutir à une reconnaissance officielle de l'Etat.

En réponse à cette décision inacceptable du maire de Neully-sur-Seine, j'invite tous les parisiens au devoir de mémoire à se joindre à notre rassemblement.

Quaker
Jonathan Gibery
Collaborateur
Centre de mémoire et d'études
contemporaines de Nanterre
01 47 29 59 77 - 02 25 78 02 23

Première partie : l'automne 1961 en région parisienne **Introduction de Sylvie Thénault**

Le but de ce colloque est de faire le point sur les travaux des historiens les plus récents. Pour revenir sur l'histoire du 17 octobre 1961 dans les travaux des historiens, on a redécouvert cette histoire, en 1991, avec la parution de l'ouvrage de Jean-Luc Einaudi, auteur de la Bataille de Paris, 17 octobre 1961, qui a été le premier à écrire un travail historique sur cet événement. Auparavant, il y avait eu deux livres qui étaient sortis, mais qui n'avaient pas du tout trouvé d'écho, deux livres qui n'étaient pas du tout de même nature : il y a celui de Michel Lévine, qui s'appelle Ratonnades d'octobre, réédité, qui est un travail d'enquête et de

témoignages en particulier et puis un roman plus connu de Didier Daenincks, Meurtre pour mémoire. Depuis 1991, les travaux d'histoire se sont multipliés et on est passé d'abord par une phase pendant laquelle on a analysé l'histoire de cet événement comme étant un épisode de la lutte entre le FLN et la police qui est la forme qu'a prise la guerre d'Algérie en France. Dans cette vision FLN contre police, les Algériens n'étaient pas au centre du récit ni de l'analyse, ils étaient plutôt perçus comme une masse indistincte manipulée par le FLN et victime de la police. Dans cette vision, FLN contre police, les Algériens étaient présentés finalement comme étant entre le marteau et l'enclume. Et aujourd'hui, dans les travaux des historiens, c'est une vision qu'on essaie de dépasser pour essayer de remettre les Algériens au centre du récit des événements et de leur analyse. Et d'ailleurs le titre de notre colloque est bien, « Nanterre 1961, une mobilisation algérienne ». Par ailleurs, les travaux les plus récents opèrent un deuxième mouvement qui est de replacer l'événement dans la longue durée, pour essayer de mieux comprendre et de dépasser l'effet de sidération que l'on ressent lorsqu'on le découvre pour la première fois ; parce que l'on a vraiment à faire effectivement dans les violences qui sont commises ce soir là à des violences qui prennent des formes extrêmes et qui dépassent l'entendement et qui ont d'ailleurs surpris les contemporains et soulevé la réprobation à l'époque. Et donc une des façons de comprendre ces violences, c'est aussi d'essayer de les replacer dans une plus longue durée et ça, c'est le deuxième angle d'attaque que vous pourrez noter dans les interventions des invités de cette table ronde.

Emmanuel Blanchard vient de publier aux éditions Nouveau Monde, La police parisienne et les Algériens, 1944-1962. Cet ouvrage a pour but d'étudier les pratiques policières envers les immigrés algériens afin d'essayer de replacer ce qui se passe en octobre dans une durée plus longue. Donc il nous présentera la police parisienne dans son activité de contrôle, de surveillance et de répression des Algériens.

Neil macMaster, est le co-auteur avec un autre historien anglais Jim House, d'un livre qui fait aujourd'hui référence sur la question, Paris 1961 : les Algériens, la terreur d'État et la mémoire. Il détaillera la façon dont les violences extrêmes du 17 octobre résultent en fait du dispositif de répression antérieur et des pratiques de violence ordinaire, avant 1961.

Emmanuel Blanchard :



Cette photographie est celle qui illustre la couverture du livre d'Emmanuel Blanchard et c'est celle qui a été choisie par la mairie de Nanterre pour illustrer toutes les manifestations autour du 17 octobre 1961.

Elle est intéressante dans le sens où elle permet de comprendre ce que je vais essayer de démontrer aujourd'hui : le 17 octobre 1961 est à la fois un événement exceptionnel, c'est une répression qui n'a pas d'équivalent dans le Paris du XX^{ème} siècle et qui n'a pas beaucoup d'équivalent dans les principales capitales de l'Europe occidentale au XX^{ème} siècle ; mais c'est aussi une répression qui se place dans ce que j'appelle les généalogies policières, les histoires policières, qui se place dans des façons de faire, des répertoires d'actions qui existaient bien avant le 17 octobre, et qui ce jour-là ont été radicalisées et ont pris des formes extrêmes.

Cette photo renvoie aux expulsions post 17 octobre 1961, c'est une photo qui a été prise sur le tarmac de l'aéroport d'Orly, le 20 octobre 1961, au moment où ont lieu des expulsions qui sont en quelque sorte mises en scène pour les médias, parce que ces expulsions ont lieu par avion et qu'elles existaient depuis des semaines, depuis des années, par bateau par le port de Marseille et qu'elles avaient été programmées avant même le 17 octobre 1961. Et donc cette photo rend bien compte justement de cette conjonction entre procédure ordinaire et répression exceptionnelle qui va se nouer au moment du 17 octobre 1961

Je vais essayer de dérouler cela au travers d'une mise en perspective historique qui permette d'essayer de prendre conscience de ce qu'était l'emprise policière sur les Algériens de la région parisienne. Et pour cela il faut revenir, sans doute trop rapidement, à la première période d'émigration d'Algérie massive dans la région parisienne, dès la fin du XIX^{ème}. Les Algériens au cours des années 20, deviennent un enjeu politique, médiatique. En 1925 (juste avant la création de l'Étoile nord africaine, un parti indépendantiste algérien) est créé, sous l'égide du conseil municipal de Paris et de la préfecture de Paris, un service d'affaires indigènes nord-africaines. C'est un service qui mêle assistance sociale, renseignements pour exercer un contrôle et une identification des Algériens de Paris. Au sein de ce service, il y a la brigade nord-africaine qui est le service policier au sein de ce service, qui gère un fichier qui en quelque sorte est le cerveau de ce service et sert à réunir l'ensemble des informations rassemblées par ailleurs. On pourrait essayer de comprendre ce service comme une forme d'unité administrative inspirée de celles d'Algérie : autrement dit, les Algériens à l'époque sont appréhendés comme une population colonisée vers lesquels il est possible d'utiliser des méthodes administratives et policières qui s'inspirent de celles qui sont utilisées en Algérie et

notamment du mélange de genre entre le travail social, le renseignement et la répression policière.

Ce service disparaît à la Libération. Sa disparition est liée au statut de l'Algérie qui change dans les années 1944-1947 : l'Algérie va obtenir le « statut de l'Algérie de 1947 », qui a pour ce qui nous intéresse, deux conséquences. Les musulmans algériens, deviennent des Français musulmans d'Algérie, catégorie administrative qui renvoie à une double dimension de nationalité et de citoyenneté qui est extrêmement importante pour les immigrés puisqu'au travers du statut, ils deviennent des Français de plein droit en métropole. Un certain nombre de discriminations politiques perdurent en Algérie, mais en France, c'est un régime supposé d'égalité des droits qui s'impose. De ce fait, vous imaginez bien qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, il est impossible de maintenir une police des Algériens, une police des Nord-africains qui deviennent institutionnelles d'une certaine façon. La question qui va se poser dans ce cadre là, c'est comment réorganiser l'emprise policière sur cette population alors même que cette population est aujourd'hui française et doit d'une certaine façon être appréhendée selon les méthodes ordinaires et hors de dispositifs d'exception. Et cette problématique est extrêmement importante puisque comme vous l'imaginez, il y a bien sûr un décalage entre le droit et les représentations. Les propos du préfet de police à partir de 1947, Roger Léonard, sont à cet égard édifiants : il qualifie le statut des Algériens de fiction juridique, de mythe de l'égalité des droits, tout simplement parce que d'une certaine façon il voit sa police désarmée alors même que les Algériens continuent d'être désignés comme une population problématique en raison de leur pauvreté, en raison du caractère colonial qui a été réaffirmé dans les départements algériens, en raison aussi de leur politisation qui augmente de plus belle (avec les grand meetings du MTLD, le parti indépendantiste qui réunit des milliers de personnes à Paris dès l'année 1945).

Pour comprendre comment va se nouer le 17 octobre 1961, il est nécessaire de revenir d'une certaine façon à cette contradiction entre une citoyenneté de plein droit et un statut colonial qui a été réaffirmé dans la violence la plus extrême. Il faut avoir bien en tête que si l'Algérie est restée départements français, si les Algériens se sont vus reconnaître ce nouveau statut, c'est avant tout parce que le mouvement indépendantiste a été réprimé dans la violence la plus extrême au printemps 1945, au moment des événements de mai 1945 dans le Constantinois notamment à Sétif, à Guelma, une répression militaire qui dure des semaines, qui fait des milliers de morts. Et d'une certaine façon, pour garder le mode colonial, il a fallu en passer par ce que le préfet de police appelle « cette fiction juridique de l'égalité des droits et de la citoyenneté » accordées aux Algériens.

Face à cette question, la police va se réorganiser pour essayer de continuer de contrôler les Français musulmans d'Algérie. Et cette réorganisation va se faire autour de trois modes qui permettent d'essayer de respecter la disparition de la police d'exception, tout en ayant une emprise forte sur la population algérienne. Les Algériens vont avant tout être appréhendés comme des migrants, migrants qu'ils sont puisque beaucoup traversent la Méditerranée, et qui plus est, des migrants indésirables- le terme indésirable est un qualificatif souvent repris dans la littérature policière de cette époque-. Pourquoi sont-ils indésirables ? C'est quelque chose qui est facile à penser si vous pensez à des situations contemporaines, tout simplement parce qu'ils ont le droit de venir- la liberté de circulation est attachée au statut de l'Algérie- mais que, dans la politique d'immigration qui se met en marche à cette époque, ils sont assimilés à une population qu'« il ne faudrait pas qu'elle vienne » d'une certaine façon. D'où le mandat qui est donné à la police : qu'ils aient le droit de venir mais qu'on les accueille le plus mal possible pour qu'ils aient envie de repartir. Et ce qui se met en place dans un second répertoire, c'est une police des « citoyens diminués », c'est-à-dire, des citoyens qui, en droit, sont dotés d'un certains nombres de capacités d'actions et de la pleine citoyenneté mais une citoyenneté qui en raison de ce décalage entre droit et représentations sociales va être soumise

à une forte emprise policière. Ce n'est absolument pas propre aux Algériens. A l'époque les « citoyens diminués » sont par exemple les prostituées, les vagabonds, qui, de la même façon que les Algériens, quelque soit leur statut juridique, quand bien même il n'y aurait aucun délit, sont régulièrement raflés,- et le terme rafle est employé à dessein puisqu'il est utilisé à la fois dans la presse et par la police- (il suffit de se plonger dans les archives pour savoir qu'à cette époque le terme n'a absolument pas disparu). Pour ces citoyens diminués, l'objectif, pour faire simple, en règle générale, c'est qu'à chaque fois que leur présence devient trop visible, c'est-à-dire qu'elle est notée par la presse, qu'elle donne lieu à des interventions politiques, il faut que la police par une action de contrôle, de rafle, les fasse disparaître, au moins temporairement, de l'espace public. La seconde modalité d'emprise sur ces « citoyens diminués » c'est l'internement administratif, qui touche les prostituées qui sont toujours conduites de force dans les hôpitaux-prisons, celui de Saint-Lazare à Paris par exemple, mais qui touche aussi les vagabonds avec la maison départementale de Nanterre. Or les Algériens ont échappé jusqu'à la guerre d'Algérie à ces formes d'internements administratifs et vont être sujets à cette emprise policière qui consistera à les rafler, à les emmener au poste pour les garder quelques heures et à tenter d'en expulser un certain nombre. Mais comme ils sont citoyens français, ils ne pourront être rapatriés que s'ils sont consentants. Le consentement, vous savez que c'est une notion pour laquelle il peut y avoir un certain nombre de débats, et un certain nombre de rapatriements bien sûr seront forcés. Mais jusqu'à la guerre d'Algérie, les difficultés institutionnelles (pour faire travailler différentes administrations ensemble), le coût, vont faire que ces rapatriements forcés vont être finalement peu nombreux, quand même plusieurs centaines chaque année voir plusieurs milliers au moment de pointe. Le troisième mode d'appréhension des colonisés, c'est justement le fait qu'en métropole aussi, même si la police spécifique a disparu, ils continuent de subir des façons de faire policières qui ne sont appliquées qu'aux colonies. Autrement dit, nous sommes dans une période, où malgré des affrontements extrêmement violents entre un certain nombre de manifestants, (et il faut toujours avoir en tête que la violence est une modalité, d'action politique, par exemple le mouvement communiste entre 1947 et 1952 cherche à tenir la rue et cherche l'affrontement avec la police), nous sommes dans une période où les façons de faire qui étaient celles de la fin du XIX^{ème} siècle et qui ont peu à peu décliné notamment dans l'entre-deux guerres, c'est-à-dire, la réponse par les armes, la réponse par la violence pure, vont disparaître par rapport à un certain nombre de publics manifestants. Ainsi, par exemple les manifestants communistes à Paris (mais il faudrait regarder en province, notamment dans les bassins miniers où l'armée est intervenue en 1947-1948) les manifestants communistes certes peuvent être passés à tabac, il y a des affrontements très directs, mais quand bien même ils utilisent la violence et c'est le cas lors de la manifestation en 1952, ils ne subissent pas le feu nourri de la police. Il y a un respect, une forme de ce que les historiens appellent une « civilisation des méthodes du maintien de l'ordre », en référence à Norbert Elias, qui s'applique à ces populations mais qui ne s'applique pas aux Algériens. Le seul mort de cette manifestation de 1952 est un manifestant algérien, un communiste d'Aubervilliers qui est tué par balle sur la place Stalingrad. Le 14 juillet 1953, manifestation traditionnelle, République-Nation, comme il y en a eu tant, une manifestation qui ne se place pas du tout dans le répertoire de l'affrontement avec la police, mais juste une petite escarmouche sur la place de la nation où le cortège algérien placé en fin de cortège décide d'aller un peu plus loin que le lieu de dispersion : ce jour-là, la police ouvre le feu. Quand je dis « ouvre le feu », ce n'est pas la bavure d'une personne qui tire, (c'est dans l'enquête de la police qui est une enquête à décharge), sept policiers reconnaissent avoir tiré mais on relève des dizaines de douille, sept morts, tous par balle, méthode d'action qui n'existait plus à Paris depuis les années trente et depuis le 6 février 34, ou en 1937 à Clichy peut-être. Mais ici, les Algériens sont traités comme les ouvriers de Fourmies en 1891, c'est-à-dire, on continue de

tirer sur les manifestants en considérant que leurs revendications sont illégitimes, leur place n'est pas dans l'espace public, leur politisation n'est pas acceptée, comme les ouvriers de Fourmies en 1891. Sauf que l'on est au début des années cinquante, on ne traite plus les ouvriers ainsi mais on traite les colonisés ainsi, notamment à l'époque en Tunisie, au Maroc. Et si on regarde comment s'est noué cette répression du 14 juillet 1953, qui est exceptionnelle dans le contexte parisien, elle renvoie à des façons de faire qui sont courantes en Afrique du Nord notamment.

Si on veut voir comment ces répertoires ont pu aboutir à la répression du 17 octobre 1961 depuis cette emprise policière en 1953, c'est-à-dire avant la guerre d'indépendance algérienne, il y a un changement de degré, une radicalisation qui va se faire dans les affrontements de la guerre d'indépendance algérienne. Les affrontements de la guerre d'indépendance algérienne ne viennent radicaliser que ce qui était existant. Ceci dit, on est dans un contexte qui est extrêmement spécifique : il n'est arrivé à aucune puissance coloniale d'avoir sur le territoire de la métropole plusieurs centaines de milliers de colonisés qui sont organisés pour l'indépendance et qui à la fois pour une part d'entre eux entrent dans une lutte qui passe par ce qui a été appelé des attentats terroristes, et notamment une vingtaine d'agents de la préfecture de polices sans compter les forces de polices auxiliaires tués entre 1958 et 1961, et qui plus est, une guerre civile à l'intérieur de l'émigration en Algérie, avec 4000 morts dans les affrontements entre messalistes et indépendantistes du FLN.

On voit ici qu'on a un contexte très spécifique mais qui va se construire sur ce répertoire que j'ai décrit et dans ce contexte spécifique, les Algériens qui étaient déjà en 1953 considérés comme des colonisés aux vies sans valeurs ont peu à peu étaient tous assimilés à des ennemis de l'intérieur. Et cette notion d'ennemis de l'intérieur, de subversion interne, de corps étranger, a été théorisée par Maurice Papon, lui-même dans une conférence qu'il a prononcée en mars 1961 devant l'institut des hautes études de la défense nationale, où il annonçait qu'en cas de mouvements subversifs en métropole - et pour Maurice Papon la manifestation du 17 octobre 1961 sera évidemment un mouvement subversif- il serait nécessaire d'utiliser des moyens de répression qui étaient inconnus jusqu'à maintenant en Métropole mais qui s'imposaient dans un contexte de subversion.

Complément : article publié par Médiapart le 12 octobre 2011

Fichage, rafles, camps: les racines policières du 17 octobre 1961

Par Carine Fouteau

Qu'est-ce qui a rendu possible l'explosion des violences policières du 17 octobre 1961? Dans son livre qui vient de paraître, *La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)* Nouveau monde, 2011, l'historien Emmanuel Blanchard, chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), prend à bras-le-corps cette question en décrivant l'emprise policière sur les Algériens émigrés en métropole après la Seconde Guerre mondiale.

Pour comprendre ces exactions sauvages, il élargit le regard aux deux décennies antérieures et analyse, grâce à un travail d'archives fouillé, la manière dont les pratiques des fonctionnaires chargés de la sécurité ont contribué à la création d'un «*problème nord-africain*».

Sa quête l'a conduit principalement aux Archives de la préfecture de police et au Centre historique

des archives nationales, où se trouvent les dossiers du ministère de l'intérieur. Elle est d'autant plus

intéressante qu'elle témoigne du rapport établi avec une population aux marges du national.

Car, à la Libération, les colonisés algériens acquièrent un nouveau statut. Ils deviennent, dans la terminologie administrative, des «*Français musulmans d'Algérie*». Autrement dit, pas des

Français comme les autres, mais privilégiés par rapport aux immigrés de nationalité étrangère. Juridiquement, entre 1947 et 1962, en métropole, ils sont considérés comme des citoyens de plein droit. Ils peuvent circuler sans passeport et n'ont pas besoin d'autorisation pour s'installer, à la différence des étrangers et même d'autres sujets de seconde zone, comme les ressortissants marocains et tunisiens, sous protectorat français. Surtout, ils deviennent – les hommes tout du moins – des électeurs, même si tout est fait pour les contenir au plus bas de l'échelle sociale. La loi décisive date du 20 septembre 1947, son article 3 établissant l'égalité des droits. À cette occasion, le texte confirme le rétablissement de la liberté de passage par bateau et avion accordée au printemps 1946. La concurrence entre les compagnies privées fait baisser les prix et les «indigènes», attirés par la plus grande liberté et le besoin de main-d'œuvre au nord, affluent. Aussi utiles soient-ils à l'économie, les émigrés arrivés par milliers ne sont pas pour autant accueillis à bras ouverts. Au milieu des années 1950, ils sont entre 250.000 et 300.000 à vivre en métropole. Peu de femmes parmi eux. Massivement illettrés, jeunes, ils occupent principalement des métiers de manœuvres et d'OS ou sont sans emploi. Ils font partie d'un sous-prolétariat traditionnellement pourchassé par les forces de l'ordre. Après la guerre, l'égalité dont ils sont censés bénéficier s'accompagne de la suppression de la Brigade nord-africaine (BNA). Mélangeant contrôle social et policier, ce service, créé dans les années 1920 pour surveiller les émigrés d'Afrique du Nord, avait été décimé lors de l'épuration, des représentants de la direction des étrangers ayant collaboré avec le régime nazi. La consigne, donc, est de traiter les nouveaux Français comme des Bretons ou des Auvergnats. Cela désarçonne les gardiens de la paix, qui doivent composer avec des personnes que tout désigne comme étrangers, du parler à la religion, en passant par la culture et la pauvreté, mais qu'ils peuvent moins facilement fichier à la suite de la suppression de l'obligation de détenir une carte d'identité.

«D'une certaine façon, estime l'historien, la police se trouvait face à une population qu'elle considérait comme allogène et qui avait cependant le droit de vivre littéralement “sans papiers” sur le territoire métropolitain (...). Elle était notamment privée de ses moyens de pression habituels sur les étrangers, en particulier les procédures d'expulsion, pour ceux coupables d'activisme politique, et de refoulement, pour les nécessiteux ou autres “inadaptés” qui ne répondaient pas aux besoins de l'économie.» Les tentatives de contournement de cet état de fait se lisent dans les documents officiels de l'époque emplis de stéréotypes.

Citons le préfet Roger Léonard, dans une lettre au ministre de l'intérieur en 1948: *«La question se pose de savoir s'il est opportun de laisser venir dans la région parisienne un nombre toujours croissant d'indigènes que le désœuvrement conduit à vivre de rapines et d'expédients. Il semble que l'on pourrait limiter ce droit aux seuls travailleurs nantis d'un contrat de travail régulier dont le logement serait assuré.»*

Ou encore le directeur de la police judiciaire en 1947:

«Des camps pourraient être aménagés afin de recevoir les Nord-Africains qui auraient attiré l'attention de nos services avant leur rapatriement. Il est évident que seraient a fortiori dirigés sur ces camps les Nord-Africains condamnés à la suite d'une infraction quelconque.»

Les usages linguistiques au sein de la police, teintés de racisme, ne suivent pas non plus les évolutions juridiques, comme l'indique en creux Edmond Naegelen, gouverneur général de l'Algérie

en 1950: *«Il y aurait intérêt, lorsqu'il s'agit de citoyens français musulmans, à proscrire l'expression*

“indigène” à laquelle les intéressés attachent un sens péjoratif qui blesse leur susceptibilité. Vous voudrez bien, en conséquence, donner à vos services toutes instructions utiles à ce sujet.»

En 1951, le directeur de cabinet du préfet Jean Baylot: *«Il me serait agréable que certains mots,*

tels “bicots”, “ratons”, etc., soient définitivement proscrits du vocabulaire des gardiens et de tout le monde.»

Au-delà des mots, les corps sont pris pour cible. Les Français d'Algérie sont particulièrement victimes de violences policières. Emmanuel Blanchard souligne que les coups et passages à tabac par les policiers entravés dans leur rôle de contrôle des papiers d'identité, leur donnent l'impression de *«surmonter leur impuissance face au nombre et à la pauvreté»* de ces hommes.

Technique utilisée de longue date contre les prostituées et les homosexuels, des rafles sont organisées, moins pour effectuer des reconduites à la frontière que pour mettre en scène le pouvoir policier, autrement dit signifier la force de l'État en faisant peur. À lire dans un manuel de police de 1946, le bénéfice (pour l'institution) d'une méthode utilisée aujourd'hui contre les sans-papiers:

«La rafle est une opération de grande envergure dont l'objet est de déceler inopinément, à un endroit

fixé, dans la rue ou dans un établissement public, la présence de malfaiteurs ou de suspects (...). Même faites comme elles le sont généralement, les rafles sont utiles. Elles ont un effet psychologique indéniable sur le public et sur le malfaiteur.»

Au final, l'insertion dans le droit commun ne dure pas. Dans le but de contrer le nationalisme algérien et en réaction à la guerre d'indépendance, dont la métropole devient l'un des théâtres, des dispositions spécifiques sont réintroduites, ainsi en matière de droit à circuler et d'obligation d'identification. En octobre 1955, le décret de la création de la carte nationale d'identité est

ainsi principalement pris à des fins de contrôles des «FMA». Les statistiques policières recourent ouvertement à des catégories ethniques proscrites juridiquement et les émigrés algériens sont fichés. Dans le même temps, la rébellion s'intensifie. Et le bras de fer est recherché par les indépendantistes. Le plus souvent interdites, les nombreuses manifestations du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), vitrine du Parti du peuple algérien (PPA), sont pensées comme autant de défis à l'ordre colonial. Quels que soient leurs engagements syndicaux (à la CGT) ou partisans (au PCF), certains n'hésitent pas à se confronter aux forces de l'ordre. À partir de 1951, *«chaque défilé était l'occasion d'escarmouches et les représailles sanglantes exercées par les policiers parisiens en mai 1952 ne diminuèrent pas l'ardeur des nationalistes algériens».*

La manifestation du 14 juillet 1953, place de la Nation, au cours de laquelle la police, pour la première fois depuis 1937, ouvre mortellement le feu sur des participants, reste encore *«portée disparue»* en raison des lacunes historiographiques et des *«méandres de la mémoire»*. De même qu'il donne des pistes pour mieux décrypter cette journée, Emmanuel Blanchard en raconte une autre, également déterminante, celle de l'émeute du 30 juillet 1955 dans le *«ghetto»* de la Goutte d'Or.

Au tournant de l'année 1958, marquée par la chute de la IV^e République et l'adoption de la constitution d'octobre, la police parisienne est visée par les attaques de l'Organisation spéciale et des groupes armés du FLN. La lutte contre les nationalistes devient l'objectif principal assigné aux agents de la préfecture, tandis que s'engage une politique *«d'élimination des indésirables»* fondées sur des techniques particulièrement répressives.

Un extrait d'un reportage de *Paris Match*, d'août 1955, est révélateur de la représentation des émigrés algériens: *«Dans la lumière de l'émeute, un personnage se levait, efflanqué, flottant dans ses vêtements bigarrés, et laissant après lui une ombre famélique sur le pavé des banlieues: le Nord-Africain. (...). Le mot a presque perdu son sens ethnique ou géographique à force d'assumer la pauvreté, le chômage, et l'opprobre. Le “Nord-Af”, c'est tout ce qui vit sans vivre, tout ce qui travaille sans travail, tout ce qui est sans être.»*

Perçue comme misérable, cette population est dans le même temps criminalisée: la hiérarchie policière, n'hésitant pas à manipuler les statistiques pour rendre indispensable l'accroissement de son champ d'action, adapte son répertoire. De 1958 à 1962, «suspects» et autres «indésirables» sont de plus en plus souvent sanctionnés sans qu'aucune décision de justice n'intervienne. Longtemps impraticables, les expulsions sont rendues possibles. Des camps d'internement sont ouverts.

Plusieurs dizaines de milliers d'Algériens y passent de longs mois, voire des années. Les arrestations

collectives se multiplient au point qu'à la fin de l'été 1958, la préfecture obtient la mise en place de «centres de triage» provisoires en plein Paris. Selon l'expression du philosophe Michel Foucault,

tout un *«archipel carcéral»* prend forme. La nomination de Maurice Papon comme préfet de police

le 15 mars 1958 accélère le mouvement. C'est au «Vél d'Hiv» que sont gardés pour être fichés des milliers d'émigrés, au lendemain de la vague d'attentats dans la nuit du 24 au 25 août 1958.

Un centre «d'identification» est installé dans la foulée au bois de Vincennes, à l'emplacement actuel du centre de rétention administrative (CRA) où sont enfermés les sans-papiers en instance de reconduite à la frontière. Avec la création au début de l'année 1960 de la Force de police auxiliaire à Paris, structure aux méthodes militaires constituée d'Algériens opposés au FLN, la guerre en Algérie traverse la Méditerranée. Le terrain d'une *«bataille de Paris»* se prépare. Les actes de torture ne restent plus l'apanage des forces de l'ordre au sud. *«La psychose qui s'empara des policiers du fait du nombre important de leurs collègues tués ou blessés par des Algériens, conjuguée à un répertoire d'action qui, de longue date, autorisait l'usage des armes à feu à l'encontre des populations colonisées favorisèrent la multiplication des assassinats légaux d'Algériens»*, indique l'auteur.

C'est dans ce cadre que Maurice Papon lance, à l'automne 1961, la guerre contre le FLN en vue de son démantèlement, avec l'accord du général de Gaulle. Devant des gardiens de la paix, le 3 octobre, le préfet déclare: *«Vous êtes en état de guerre, les coups il faut les rendre (...). Tirez les premiers, vous serez couverts, je vous en donne ma parole.»* Difficile de concevoir permis de tuer plus explicite.

Neil MacMaster

Comment expliquer un niveau de violence extrême exercée contre des manifestants pacifiques ? Pour répondre à cette question, je vais commencer par l'examen des différentes formes de violence policière à Paris en 1961. Dans un des gros cartons des archives de la police, parmi les centaines de pages tapées à la machine, on trouvait un objet surprenant, une petite enveloppe blanche qui contient une montre cassée, une montre écrasée et en plus une lettre courageuse du propriétaire. Cette lettre appartient à un Algérien, Maurice Sebban (je ne suis pas sûre de l'orthographe)... qui avait été arrêté deux fois par la police, la première fois, le 23 septembre 1961, près du métro Barbès Rochechouart. Amené dans un commissariat ; il a été victime d'insultes antisémite, de plusieurs coups de bâton sur la tête et de revolver. Quatre semaines plus tard, le 19 octobre, Sebban a été encore arrêté, il attendait l'autobus, on l'avait insulté, on lui avait promis le four crématoire. C'est là que sa montre avait été cassée. Ce petit fait divers est révélateur des formes de violences quotidiennes qui existaient à une très grande échelle à Paris pendant la guerre d'indépendance. Dans les archives on trouve des centaines, des milliers de cas similaire.

Cet incident de la montre cassée n'était pas dû au hasard, un accident, il appartient à une violence systématique. Ainsi un autre ouvrier algérien raconta à l'écrivain Marguerite Duras, qu'un officier de police dans un commissariat lui avait dit : « tends la main gauche ». Il prenait notre montre et cassait notre montre et la mettait avec d'autres montres cassées. Les ouvriers migrants vivant dans une pauvreté extrême, pour eux une montre était presque un luxe mais aussi un objet nécessaire dans un monde dicté par le temps le temps de l'usine, le temps des transports, etc...). La police avec un instinct infaillible choisit un des seuls objets de valeur qui appartenaient aux ouvriers pour le casser, dans une sorte de punition économique. C'était aussi une méthode d'humiliation arbitraire et indigne. L'autre procédé était de demander les papiers d'identité, puis de les déchirer, Une autre patrouille passait derrière, lui demandant ses papiers, avec toutes les conséquences. Et l'ouvrier était obligé de remplacer les papiers, avec tous les ennuis bureaucratiques et la perte de temps que cela représentait. On peut citer l'exemple d'un ouvrier algérien qui avait été arrêté quatre fois et conduit au centre d'identification de Vincennes. Ces actions de harcèlement étaient voulues par le préfet de police qui cherchait à exercer une pression énorme sur la communauté algérienne. La raison principale de la mobilisation, de la manifestation contre le couvre-feu était de briser cette pression, cet étouffement de la communauté. J'ai montré, dans un ouvrage qui vient de sortir, comment les manifestants, habillés en costume du dimanche étaient fiers. Je pense que c'est un élément central des événements du 17 octobre. C'était une véritable émeute de la dignité. Maintenant je passe à la connexion entre ces actions de violences quotidiennes et le système de violence construit par l'État. Sans doute il y avait des policiers racistes et comme tels les passages à tabac étaient l'expression de convictions individuelles. Mais en général, les actes de violence ordinaires ne peuvent exister que si les gradés sont encouragés par leur supérieur et en fin de compte par Papon et le ministre.

Dans le système que Papon a mis en place, il ne faut pas oublier les problèmes économiques ; Une cause de la répression était d'essayer de couper la collecte des fonds, un argent très important pour le combat du FLN ; Deuxièmement, se pose le problème de la responsabilité collective. Le système de répression ne s'exprime pas seulement contre les individus, c'était contre toute la communauté, avec les femmes et les enfants.

Enfin l'auteur a replacé la répression et les exécutions des 17-20 octobre dans la vague d'exécutions d'Algériens tués dans les semaines les ayant précédées, même si la question du nombre d'Algériens tués et de la dissimulation de ces meurtres pose question (cadavres jetés dans la Seine et non identifiables par exemple).

Tableau : Statistiques mensuelles du Parquet sur les morts violentes de Nord-africains, Paris 1961

Janv.	Fév.	mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
12	14	11	12	16	11	3	7	37	105	15	3

Si maintenant on passe spécifiquement au 17 octobre, cette violence extrême est le résultat d'une répression policière qui a été rendu habituelle par une violence quotidienne, avec le feu vert de Maurice Papon.

Une vague d'assassinat de policiers par le FLN entre 29 août et le 3 octobre a déclenché une réponse féroce de la part de Papon. Voici ce qu'en dit un syndicaliste du SGP, syndicat policier, après que Papon a fait une tournée des commissariats le 2 octobre « il nous a donné carte blanche. Il nous a dit : vous n'êtes pas destinés en tant que gardien de la paix, à mener une guerre subversive, on vous impose une guerre subversive, vous devez être subversifs aussi dans la guerre qui vous oppose aux autres ; Il nous a recommandé la vigilance, il nous a

dit que lorsqu'on se sentait menacé, il ne fallait pas attendre, et tirer les premiers, vous serez couverts, je vous en donne ma parole. D'ailleurs a-t-il dit, lorsque vous prévenez l'état-major qu'un Nord-africain est abattu, le patron. qui se rend sur les lieux a tout ce qu'il faut pour que le Nord-Africain ait une arme sur lui, car à l'époque actuelle, il ne peut y avoir de méprise » Citation extraite de l'ouvrage de Neil MacMaster, p. 140-141, archives SGP-FO, 3 octobre 1961.

Le 17 octobre le policier savait qu'il avait le feu vert pour utiliser les moyens extrêmes. Ce qui s'est passé, ce n'est pas une violence à chaud commise par des policiers face à la foule mais une violence à froid avec tous les signes de préméditation.

Le conférencier était difficilement audible, lors de l'explication de la répression. Je vous renvoie à son livre, dont je reproduis des extraits relatant des faits que l'intervenant a expliqués. (chapitre IV)

« Dès que le préfet mit la main sur une copie des plans du FLN, il sut exactement que faire. A 16H 20, il envoyait des instructions aux six commandants de division de la police municipale, à trois escadrons de gendarmes mobiles et à deux compagnies de CRS. Papon savait, grâce aux documents saisis que la manifestation devait être entièrement pacifique et comprendre des femmes et des enfants et il en informa les officiers. (...) L'arrivée des Algériens en groupes séparés, par les grandes voies d'accès au métro, étalée sur plusieurs heures constituait pour la police une situation parfaitement gérable : elle lui permit d'emmener des manifestants en bus divers des centres de détention provisoires. Loin d'être terrorisée, la police vit dans cette manifestation l'occasion qu'elle attendait impatiemment pour prendre sa revanche sur l'ennemi honni qui assassinait des policiers et qui, pour la première fois représentée une cible visible et vulnérable. ; les hommes qui se savaient protégés par Papon par son fameux discours du 2 octobre, répondirent avec empressement à la mobilisation : « ...alors on a commencé à aller se servir dans le bac à bidules, chacun se cherchait le beau bidule, le plus beau casse-tête »(...)

Les coups étaient portés le plus vilement possible à la tête et au ventre. Comme des centaines d'Algériens se retrouvèrent aux urgences à l'hôpital, les médecins purent identifier un schéma d'agression systématique : contusions au cuir chevelu, crânes défoncés, fractures des bras et des mains dues aux tentatives faites pour se protéger des coups, lésions internes à l'estomac et aux intestins, fractures des jambes. Les attaques étaient si brutales, que 30 bidules, sur les 50 distribués par le commissaire Mézière sortirent brisés de l'épreuve (...)

Après le 17 octobre, les violences policières continuèrent sans relâche durant près d'une semaine, lors du transport et de la détention des Algériens. La stratégie de Papon n'était pas de disperser les manifestants, mais de saisir l'occasion pour arrêter et identifier le maximum d'Algériens de sexe masculin. Du 17 au 19, la police enferma un total de 14094 hommes. Cette énorme opération nécessita la réquisition d'autobus de la RATP ainsi que celle du Palais des sports, du stade de Coubertin et du stade Beaujon dans l'après-midi du 1 (...) Quand les Algériens descendaient des bus et des camionnettes, ils étaient obligés de passer par de prétendus « comités d'accueil », c'est-à-dire deux rangées de policiers munis de toutes les armes imaginables ; ils les mettaient à terre en les rouant de coup. (...)

Les registres des hôpitaux témoignent de l'ampleur sans précédent des violences policières. On y trouve la listes des centaines d'Algériens qui y furent admis, les membres brisés, les crânes défoncés, des contusions internes, des blessures par balles. Une enquête officielle et secrète dirigée par Roger Guillaume est que « seulement » 337 Algériens blessés avaient reçus des soins... ; Si l'on procédait à l'examen des registres de tous les hôpitaux de la région parisienne, le chiffre serait plus élevé, sans compter des centaines d'Algériens qui évitèrent de se rendre à l'hôpital. Le FLN qui mena sa propre enquête compta quelque 2300 blessés, un chiffre qui pourrait bien être assez proche de la réalité. »

Pour conclure p33 : « les niveaux exceptionnels de violence policière atteints en octobre 1961 doivent être interprétés comme le point culminant d'un long cycle de répression coloniale, et comme l'introduction, au sein même de la capitale métropolitaine, des formes de terreur d'État qui auraient normalement dû être confinées au théâtre d'opération nord-africain. Le massacre est donc considéré non comme un événement isolé, comme une perte de contrôle sanglante et momentanée de la part de la police, emportée par le feu de l'action, mais plutôt comme l'apogée d'une longue phase de répression brutale, organisées au plus haut niveau de l'État. »

Questions-réponses.

Une question a été posée dans la salle sur le faible nombre de témoignages de militants politiques syndicaux lors de cette manifestation du 17 octobre 1961.

Réponse de Neil MacMaster :

Un des éléments de réponse est la longue histoire de tension entre le parti communiste et le FLN.

La manifestation devait être organisée de manière très, très secrète. Même les manifestants ne l'ont su que le jour même.

La communauté algérienne habitait dans des bidonvilles, dans des hôtels délabrés, dans des quartiers isolés en général de la population française. Il y avait une très grande séparation entre les communautés.

Le FLN avait des contacts avec par exemple les porteurs de valise qu'ils ont positionnés déjà comme témoins lors de cette journée : ils ont laissé une mémoire de ce qui s'est passé.

Réponse d'Emmanuel Blanchard :

La présence française au sein de la démonstration du 17 octobre : il y avait des observateurs, comme les porteurs de valise qui étaient là pour rendre compte des violences policières qui avaient été anticipées. IL y avait aussi de très rares Français ou Françaises qui vivent avec les Algériens ont défilé ce jour-là. On peut penser à Monique Hervo, qui n'était pas observatrice mais qui a manifesté avec les personnes avec lesquelles il vivait au quotidien au bidonville de Nanterre.

Pour comprendre cette absence de jonction entre le mouvement ouvrier français et le nationalisme algérien, il faut essayer de se départir de l'idée selon laquelle il y aurait eu une manifestation ce jour-là. Le FLN n'appelle pas à une manifestation : ce jour-là, ce qui s'organise est une démonstration, une bravade, la volonté d'aller s'afficher aux heures et aux lieux où les Algériens et les Algériennes n'avaient pas le droit d'être. Mais ce n'est pas une manifestation au sens de cortège avec slogan, avec banderoles, même s'il y a eu des slogans ont été cirée à parti du moment où la police est intervenu. On n'est pas dans le cadre d'actions qui nous sont habituelles. On est dans un autre cadre : c'est une fierté algérienne qui en quelque sorte s'organise, dans un contexte clandestin, et qui vise à afficher la population algérienne là où elle n'a pas le droit d'être et aux heures où elle n'a pas le droit de sortir.

Sylvie Thénault

Il y a une profonde césure entre les militants de gauche qui peuvent éventuellement approuvé personnellement les acteurs de la guerre d'Algérie et les porteurs de valise qui font le choix de se mettre aux services des Algériens, aux services du FLN. Ce ne sont pas des gens qui sont dans des organisations qui vont agir de façon autonome. Cela, c'est quelque chose que le FLN voulait et cette forme-là de solidarité est recherchée, une solidarité concrète, avec une forme de discipline.

Une autre question a été posée sur la responsabilité de Maurice Papon et de l'État et sur l'utilisation de ces méthodes de répression dans les autres empires coloniaux.

Réponse d'Emmanuel Blanchard.

En fait se focaliser sur la personnalité de Maurice Papon est un réflexe a posteriori maintenant que l'on connaît sa trajectoire, depuis Vichy jusqu'à la guerre d'Algérie. Il s'est maintenu à la préfecture de police jusqu'en 1967. Et d'une certaine façon, en raison du procès de Maurice Papon, sa personnalité aujourd'hui fait relativement écran, dans la chaîne des responsabilités. Mais Maurice Papon ne s'est absolument pas autonomisé du pouvoir politique, Maurice Papon a toujours été considéré sur le moment ou a posteriori comme ayant servi les intérêts de l'État Et respecté les consignes qu'il lui avait données. Et il n'a jamais été mis en cause ni par le ministre de l'intérieur, ni par le premier ministre, ni même par le Général de Gaulle (qui lui a rendu hommage, encore des années après), pour son action, ni pour le 17 octobre, ni à Charonne, puisque de toute façon Maurice Papon ne faisait qu'appliquer un programme qu'il avait en partie inspiré puisqu'il l'avait proposé d'une certaine façon mais il l'avait proposé en interaction avec des objectifs politiques affichés et qu'il a servis. Cela est quelque chose d'extrêmement important ; aujourd'hui, Gilles Manceron analyse aussi une forme de dualité au sommet de l'État, avec à l'intérieur même du gouvernement autour de Michel Debré, de Roger Frey ministre de l'intérieur et du ministre de la justice, une fraction qui était en opposition interne aux négociations d'Evian et qui aurait pu s'appuyer sur une police très Algérie française. Mais il ne faut pas penser que le général de Gaulle était opposé à ce type de répression. Certes il a pu, mais on a du mal à le voir parce qu'un certain nombre d'archives sont difficilement accessibles, il a pu avoir quelques mots sur le fait que la force aurait dépassé ce qu'il aurait été nécessaire ce jour-là. Le général de Gaulle n'était pas homme à considérer que la raison d'État devait s'arrêter à quelques dizaines de morts. Et donc d'une certaine façon, même le général de Gaulle ne s'est pas opposé à ce type de répression, la preuve en est qu'il a gardé Maurice Papon jusqu'en 1967, ce qui en fait le plus long mandat comme préfet de police depuis la seconde guerre mondiale, une durée de mandat exceptionnel.

On a un répertoire d'actions qu'on retrouve dans les empires, avec des chronologies différentes, des tueries coloniales, comme à Casablanca en décembre 1952, ou en Inde, au Bengale, en 1919, où les manifestants pacifiques sont pris sous le feu à la fois des militaires et de la police et on relève des dizaines et des dizaines de cadavres. Mais ce qui est spécifique au 17 octobre 1961, est le fait qu'avec ce répertoire d'actions que je qualifie de massacres colonial, que Vidal-Naquet avait qualifié de pogrom, (puisque on a interaction, ici, entre la police, une partie des habitants, parce qu'il y a des habitants qui ont pu être solidaires mais beaucoup ont dénoncé en disant « ils cherchent à s'échapper par là, vous les trouverez ici », les chauffeurs de la RATP dont certains ont été réquisitionnés, mais d'autres ont fait du zèle, soit en refusant les Algériens qui se rendaient à la manifestation, soit en les dénonçant aux policiers), on a un type de répression qui n'a pas d'équivalent dans les capitales des empires. Mais ça tient aussi au fait qu'aucune capitale n'était confrontée à cette situation spécifique, un parti indépendantiste implanté très fortement dans une immigration qui représente plusieurs centaines de milliers de personnes environ 300 000 Algériens en France en 1961, dont 130 000 en région parisienne.

Deuxième partie : « les Mémoires du 17 octobre, du local au national

Intervention de Jean-Luc Einaudi.

Je voudrais rappeler un certain nombre de personnes qui ont voulu dès ce moment là savoir la vérité, comme Pierre Vidal-Naquet, Georges Mattei, Claude Bourdel. Donc, j'ai toujours considéré mon action comme s'inscrivant dans une chaîne et je dois dire que je suis heureux de constater que maintenant il y a un nombre grandissant d'historiens qui se penchent de façon extrêmement sérieuse sur cette période-là.

En octobre 1961, j'avais dix ans et je dois vous dire que je n'ai eu aucun écho, étant enfant, de ce que je qualifierai plus tard de massacre. C'est quelques années plus tard, à la fin des années soixante, que je suis devenu sympathisant puis militant puis responsable d'un mouvement politique qui s'appelait le parti communiste marxiste léniniste de France. Ce parti s'était créé dans les années soixante par d'anciens militants communistes qui, pour un nombre important d'entre eux, avaient participé activement à la Résistance contre le nazisme et qui avaient rompu avec le parti communiste français en particulier en raison de leur désaccord avec la politique du parti communiste français au cours de ces années, et notamment le vote des pouvoirs spéciaux en 1956. Je suis devenu lecteur d'un journal qui s'appelait l'Humanité rouge, puis rédacteur puis rédacteur en chef. Et c'est dans ce cadre là que j'ai eu connaissance du 17 octobre 1961. C'est ainsi que par exemple, le 30 octobre 1969, on pouvait lire dans le style et avec l'optique déformante de l'époque, on pouvait lire ceci : « les ouvriers immigrés algériens n'oublieront jamais la journée du 17 octobre 1961 qui fut pour eux l'occasion de se dresser par dizaines de milliers en plein Paris contre le pouvoir colonialiste qui tentait d'écraser leur peuple dans le sang et le feu de ses armes ultra-modernes. Les nombreux Algériens tués et disparus au cours de cette journée désormais historique doivent être honorés par le prolétariat comme de purs combattants de la révolution anticapitaliste dans notre pays. » Dans ce même numéro, il y avait une photo qui était légendée : « la manifestation des camarades algériens du 17 octobre 1961 ». Et dans les années suivantes, le 17 octobre 1961 fut régulièrement évoqué. C'est donc ainsi que j'en ai eu connaissance. Par exemple, dans le numéro daté du 17 octobre 1974, il y avait un article qui s'intitulait « le 17 octobre 1961 crime colonialiste contre les travailleurs algériens ». Et dans le numéro du 24 octobre, le numéro suivant, il y avait un message que nous avions adressé le 17 à l'amicale des Algériens en Europe à l'occasion du meeting algérien qui était organisé à la salle des Grésillons à Gennevilliers, là même où avait eu lieu un meeting en 1962 pour fêter l'indépendance de l'Algérie. Dans ce même numéro, sous le pseudonyme d'André Colère, j'écrivais un article intitulé, « mort au racisme » qui était consacré aux nombreux crimes racistes en particulier anti-algériens qui étaient commis en France à cette époque et qui étaient consécutifs à ces années de la guerre d'indépendance algérienne encore récente. Le 18 octobre 1980, à Marseille, il y eut un CRS qui tua par balle un jeune Marocain, qui avait 17 ans. J'étais alors devenu rédacteur en chef du journal. Le 23 octobre 1980, la Une de ce journal dénonçait ce crime avec une photo en gros plan du jeune homme et le titre « ils l'ont assassiné ». Dans la rubrique histoire, un article de ce même numéro était titré « 17 octobre 1961, deux cents algériens assassinés en plein Paris ». Sous une photo d'Elie Kagan que celui-ci nous avait apportée à l'imprimerie, on pouvait lire « la répression policière tournera au massacre. 17 octobre, une date que l'histoire devra retenir au nombre des plus grands crimes de ceux qui nous gouvernent. N'est-ce pas Monsieur le Ministre Maurice Papon ? ». Maurice Papon était alors au sommet de sa carrière, ministre du budget sous le gouvernement de Raymond Barre, sous la présidence de Giscard d'Estaing et l'on ne parlait pas encore de son rôle à Bordeaux de 1942 à 1944. Sous le titre, « la vie d'un jeune arabe », je consacrai mon éditorial hebdomadaire au drame de Marseille que j'examinais à la lumière des événements d'octobre 1961. En conclusion, j'écrivais : « pour nous il ne doit y avoir ni silence, ni oubli, silence devant le crime de Marseille, oubli devant ces autres morts d'un 17 octobre 1961. Vous rappelez-vous Monsieur l'ex-préfet de police Maurice Papon ? Pour nous la vie d'un jeune arabe vaut plus que tout l'or du monde. ». Pour être franc, je n'avais pas particulièrement enquêté sur le 17 octobre 1961 et la connaissance superficielle que j'en avais provenait de la presse algérienne et de Libération qui en cette même année 1980 titrait, il y a 19 ans, un massacre raciste en plein Paris. Georges Mattei était avec un confrère à l'origine des articles de Libération. Quelques temps plus tard pour des raisons fondamentales, je rompais avec mon engagement militant et la pratique journalistique qui l'accompagnait.

Néanmoins je continuais à écrire et en 1986, je publiai un premier livre consacré à l'affaire Fernand Iveton, intitulé Pour l'exemple (Fernand Iveton, communiste d'Algérie envoyé à la guillotine par le garde des sceaux François Mitterrand en février 1957). J'avais alors fait la connaissance de Georges Matteï et nous avons sympathisés. Rappelé en Algérie en 1956, celui-ci avait été un des premiers à témoigner en France sur la réalité de cette guerre. Il avait animé en France un des principaux réseaux de soutien au FLN, formule que je préfère à celui de porteur de valise qui m'a semblé quelque peu méprisant. Le 17 octobre 1961, il avait assisté avec certains de ses camarades, tel François Maspero, à des scènes de répression dans les rues de Paris et par ses contacts il avait été informé du massacre et du bilan établi par le FLN. IL m'avait alors proposé de consulter des archives de l'ex-fédération de France du FLN que lui avait confiées provisoirement un des membres du Comité fédéral de la Fédération de France. Et c'est à partir de l'examen de ces archives que, dès lors qu'il y avait eu quelque temps plus tôt la parution du livre de Michel Lévine, Les ratonnades d'octobre : un meurtre collectif à Paris en 1961, j'ai décidé que l'on pouvait aller plus loin dans l'établissement des faits, avec une démarche visant à établir les faits et à respecter les faits quels qu'ils soient. J'ai entrepris à partir de 1986 cette longue enquête, en ayant recours à toute les sources disponibles à l'époque (témoignages de toutes sortes, d'Algériens que je suis allé retrouver en Algérie). Et c'est ainsi qu'est paru mon livre, La bataille de Paris en 1991. Dès cette époque, je l'indique, il y avait eu une commémoration importante (c'était le trentenaire) et mon livre avait permis que les faits soient effectivement établis alors que Papon continuait à nier et au-delà de Papon, c'est la version officielle : Papon qui ment, c'est l'État français qui ment. En 1997, les familles des victimes juives, les parties civiles m'ont demandé de venir témoigner devant la cour d'Assise de ce que je savais de Papon, notamment à la préfecture de police. Et c'est ce qui a permis que pour la première fois véritablement soit connu très largement le 17 octobre 1961, compte-tenu du caractère historique de ce procès et même si les faits n'étaient pas jugés. Car vous savez que tous les faits, les crimes et délits commis en « rapport avec les opérations de maintien de l'ordre » ont été amnistiés depuis le mois de mars 1962 et que toutes les procédures engagées ont toutes été rejetées au nom de l'amnistie. Par la suite Papon, en 1999, m'a intenté un procès en diffamation : procès qui a eu lieu au mois de février 1999, auquel j'ai fait venir de nombreux témoins (j'aurais souhaité que plus de témoins puissent venir d'Algérie mais on ne leur a pas accordé de visas). Ce procès finalement s'est retourné contre la version officielle puisque, en définitive, le représentant du parquet a été amené à reconnaître qu'il y avait eu massacre et massacre perpétré par des fonctionnaires de police, de gendarmerie agissant sous les ordres de leur hiérarchie. Vous savez que pendant longtemps on m'a refusé l'accès aux archives des administrations concernées, en particulier celles de la police, (la rédaction de la Bataille de Paris a due se faire avec ce manque), sous des gouvernements divers, sous des préfets de polices divers. Et puis ça s'est poursuivi jusqu'au moment j'ai découvert que alors qu'on me refusait cet accès, on avait proposé ces mêmes archives en particulier à un universitaire, Jean Paul Brunet, qui a publié un livre intitulé Police contre FLN qui, à mes yeux, a cette caractéristique de viser à discréditer mon travail. Et donc je me suis heurtée à ce refus - jusqu'à une période récente, la préfecture de police a été un bastion de ceux qui ont agi pour nier la réalité, en 2000, bicentenaire de la préfecture de police, on publie un livre sur son histoire ; le 17 octobre 1961 n'existe pas et on écrit « au cours de ces années, la police a été constamment à pieds d'œuvre pour défendre la paix publique ». On se situe toujours dans la continuité, c'était en 2000. On m'a qualifié d'agent du FLN. C'est comme ça aussi que je me suis vu qualifié dans un ouvrage appelé Le livre blanc de l'armée française en Algérie, (qui s'en prenait à l'historienne Raphaëlle Branche), de membre de réseau de soutien au FLN et de désertion pendant la guerre d'Algérie. Pourquoi pas ? Le seul problème, c'est que j'étais tout de même bien jeune.

Tout ça a donc été un long processus. Il y a eu une transmission qui s'est faite, très minoritaire dans différents secteurs.

Documents joints concernant le film : Octobre à Paris de Jacques Panijel.

Le 17 octobre et l'interdiction du film :

Derniers soubresauts d'une histoire qui n'en finit pas de s'écrire :

- Au lendemain du 17 octobre 1961 un collectif rassemblé autour du Comité Audin, (ce jeune mathématicien torturé à mort par les parachutistes à Alger en 1957, puis disparu depuis lors), comprend la nécessité de témoigner de ces crimes commis par la police en plein Paris. L'un des animateurs de ce comité, l'historien Pierre Vidal-Naquet accepte alors l'idée de Jacques Panijel de réaliser un film. Ce sera Octobre à Paris. Le film fut financé par les fonds du comité Audin, lui-même aidé secrètement par la Fédération de France du FLN, toujours dans la clandestinité. Les premiers coups de manivelles furent tournés à la fin du mois d'octobre 1961. Le tournage s'étalera jusqu'au mois de février 1962 et intégrera dans son montage la tragédie du métro Charonne. Octobre à Paris fut interdit et Jacques Panijel inquiet de nouveau (il fut déjà inculpé en septembre 1960 pour avoir apposé sa signature sur le Manifeste de 121 soutenant l'insoumission et le combat du peuple algérien pour son indépendance.) La fin de la guerre d'Algérie n'arrêtera pas les poursuites de l'Etat contre le film et son auteur. Les cinémas qui cherchèrent à le projeter dans des séances privées ou semi publiques, virent systématiquement l'intervention de la police qui cherchait à confisquer les bobines. Ce n'est qu'en 1973, après la grève de la faim du cinéaste et ancien résistant René Vautier que Octobre à Paris obtint enfin son visa d'exploitation.

Reproduction d'Extraits de l'entretien réalisé par Jean-Philippe Renouard et Isabelle Saint-Saëns, publié dans la Revue Vacarme n° 13 été 2000 et distribué lors de la projection du film Octobre à Paris, en troisième partie du colloque de Nanterre.

Ce document est mis en ligne sur le site de la revue vacarme www.vacarme.org

Octobre à Paris est un objet à part. D'abord par sa fabrication. Dans les mois qui suivent les massacres d'octobre 1961, Jacques Panijel, biologiste, membre du comité Audin, met en scène une reconstitution qui donne à voir le quotidien des Algériens : la vie dans les

bidonvilles de Nanterre et Gennevilliers, les arrestations, le centre de torture du 28 rue de la Goutte d'or. Il fait jouer, par ceux qui en avaient été les acteurs et sur les lieux mêmes, la préparation et le départ de la manifestation du 17 octobre, évoquée par un montage d'archives, photos et images filmées. Puis des témoignages : la caméra refait le trajet de ceux qui ont été arrêtés, battus, jetés à la Seine. Par son devenir ensuite : les copies sont saisies, les projections interdites. En mai 68, le film est projeté aux 3 Luxembourg, en alternance avec *La Bataille d'Alger*. En 1973, il obtient un visa de censure, après une grève de la faim du cinéaste René Vautier, sans pour autant être distribué. En 1981, des promesses de diffusion à la télévision restent sans suite. Les livres saisis chez Maspero et aux Éditions de Minuit reparaissent (La Découverte réédite en septembre 2000 *Ratonnades à Paris*, de Paulette Péju). Mais à ce jour les copies dispersées d'*Octobre à Paris* restent invisibles

Le tournage d'*Octobre à Paris* est entamé quelques semaines après la manifestation tragique du 17 octobre. Quelles circonstances amènent un chercheur scientifique à passer derrière la caméra ?

D'abord comprenez que dans mes réponses, il y aura certainement beaucoup de subjectivité parce qu'il est vrai que je considère ne pas avoir été gâté par les militants, ni malheureusement et c'est plus important encore, par ce qu'on appelle les intellectuels.

Au matin du 17 octobre 1961, je suis averti par un camarade algérien que « quelque chose va se passer ». Je n'en sais pas plus. Le soir même, il y avait une réunion du secrétariat du comité Audin que nous avons fondé deux ans plus tôt avec Pierre Vidal-Naquet après la mort du mathématicien Maurice Audin, torturé par les militaires. En traversant les Champs-Élysées, je découvre l'horreur : des centaines d'Algériens assis par terre entre deux rangées de flics en uniforme. J'ai parcouru un peu les Grands Boulevards puis me suis rendu à la réunion du comité. Nous militions alors comme nous pouvions — tracts, réunions, manifestations — pour faire connaître la réalité de la situation algérienne. *Le Monde* nous a soutenu énergiquement en publiant une souscription financière pour venir en aide au comité Audin. Nous avons ainsi réuni une somme d'argent conséquente.

Au lendemain du 17 octobre, j'ai proposé l'idée d'un film qui retracerait les événements... enfin ce qui s'était passé. Le comité a été d'accord à la condition que le film soit réalisé par un metteur en scène de renom. Je me suis donc mis en quête d'un cinéaste dont la réputation aurait protégé le film et qui aurait accepté de travailler avec les contacts dont nous disposions alors avec les représentants du FLN en France. Ainsi ai-je alerté plusieurs cinéastes français de la Nouvelle Vague ; j'ai contacté de grands cinéastes étrangers. Il n'y a qu'Hollywood qui n'ait pas été mis au courant de notre démarche... (*rires*). Le silence fut assourdissant. Le seul qui ait réagi favorablement fut Jean Rouch. Mais il souhaitait une production légère. Ce que nous refusions car il s'agissait d'un événement majeur. Il fallait à tout prix tourner en 35 mm. Quelques années plus tard, interrogé par une revue de cinéma, François Truffaut expliquait : « la guerre d'Algérie, je regrette mais qu'est-ce que vous voulez que je dise là dessus, j'y connais rien. C'est comme si on me demandait de faire un film sur la déportation ». Que répondre à cela ?

J'ai donc proposé de réaliser le film moi-même. Mon expérience cinématographique se limitait à la coréalisation au côté de Jean-Paul Sassy de *La peau et les os* qui avait obtenu le Prix Jean Vigo l'année précédente. Je me suis lancé dans l'aventure avec le soutien de ma femme.

L'attitude frileuse des cinéastes français était-elle le lot des intellectuels plus largement ?

Au commencement de la guerre, la grande majorité des intellectuels français croyait qu'il leur suffirait de dire qu'ils étaient contre la guerre. Ce n'est que peu à peu qu'ils ont pris conscience de la gravité de la situation. En 1961, on peut dire que l'ensemble des intellectuels, en particulier dans l'université, est horrifié. Dans le développement de la guerre d'Algérie, le 17 octobre est un événement tardif. Les Algériens des bidonvilles étaient depuis longtemps au cœur de la guerre que livrait en France le FLN aux « modérés » du MNA. Et puis ils s'alarmaient surtout du couvre-feu, véritable chasse au faciès décrétée par Maurice Papon. Cet événement a permis au FLN de mobiliser ceux des bidonvilles afin d'organiser une manifestation à Paris le 17 octobre. Ils furent au moins 20.000 en comptant les femmes et les enfants à s'y rendre. C'est le FLN qui avait organisé les différents parcours ainsi que le désarmement total des manifestants.

Concrètement comment le tournage est-il rendu possible alors que la guerre touche à sa fin ?

Il faut d'abord citer le nom d'un type merveilleux : Jacques Huybrecht qui d'ouvrier chez Renault est devenu photographe professionnel. Je cherchais un opérateur et c'était son rêve. Il était communiste et a souhaité en parler d'abord à son secrétaire de cellule qui lui a répondu qu'un tel film porterait préjudice au parti. Quant à la fédération départementale, elle a évoqué une « pure provocation ». Jacques m'a offert une grande partie de son temps libre pour tourner *Octobre à Paris*. Pour le montage, il n'y a pas eu de problème, le propriétaire est resté d'une discrétion absolue pendant cinq semaines. Enfin pour le développement de la pellicule, je connaissais un labo dont certains techniciens avaient manifesté leur opposition à la guerre. Honnêtement le seul risque était la saisie sur dénonciation.

Pour transporter le matériel sur les lieux de tournage, pour que les bidonvilles de Gennevilliers et Nanterre, le quartier de la Goutte d'or, nous soient ouverts, pour obtenir des témoignages de valeur, il nous a fallu l'accord et l'aide des responsables locaux du FLN. Ces derniers ont été jusqu'à proposer de financer un film à la gloire du Front. J'ai expliqué que je faisais partie du comité Audin, que nous n'étions pas strictement opposés au FLN mais que cela voulait dire quand même notre désaccord avec le réseau Jeanson. Nous n'étions pas des porteurs de valises, mais des militants républicains français exempts de souvenirs algériens et n'obéissant à aucun patriotisme.

A la Goutte d'or, même si le commissariat n'était pas loin, nous savions que personne ne nous dénoncerait. Qu'il y avait toujours à proximité un responsable du Front pour dire, non laissez, on les connaît. La surveillance était celle des gens du cru. Sur l'une des scènes, on entend l'hélicoptère de la police qui avait l'habitude de survoler le bidonville de Gennevilliers. On arrêtait de tourner et on planquait le matériel pour recommencer le lendemain.

La question majeure que pose *Octobre à Paris* est celle d'une reconstitution à chaud des événements.

C'est une question que le genre documentaire ne pose pas, celle de la morale de la fiction au sens large. J'ai tourné à partir de la fin 61 et pendant six mois dans les bidonvilles et à la Goutte d'or. Sachant ce qu'avaient été ces journées, il fallait que je les fasse revivre à l'intérieur même du bidonville.

Un autre point que je souhaitais absolument évoquer fut les interrogatoires par les harkis des habitants de la Goutte d'or. Car ce sont eux qui s'en chargeaient pour des raisons linguistiques évidentes. Dans la cave d'un bar de la rue de la Goutte d'or, ce sont eux qui organisaient les séances de torture pour faire avouer à des gens qui n'étaient pas forcément des militants, mais qui peu à peu avaient partagé les idées du FLN. Nous avons filmé l'entrée du lieu depuis un balcon situé en face.

Le plus difficile n'était-il pas de reconstituer la manifestation elle-même ?

Le film est conçu comme une tragédie en trois actes : avant, pendant, après : l'organisation et le départ de la manifestation que nous avons pu reconstituer, la manifestation racontée par des photographies, et les témoignages filmés après la manifestation. J'ai cherché mais n'ai pas trouvé trace de films de la manifestation. Quant à moi, ce jour-là je n'avais même pas un appareil photo et n'imaginai pas l'affreux spectacle qui allait s'offrir à moi. J'imaginai qu'il y avait le risque de violences policières, mais ce que j'ai vu en fait, c'était des comportements dignes des nazis. Après j'ai recherché des gens qui possédaient des photos, même non publiées, ou maquillées, ou volontairement détruites. Il faut évoquer là le nom d'Elie Kagan qui a été un type admirable. Il m'a laissé utiliser ses photos que j'ai rendues vivantes par le montage et les bancs-titres. Une musique concrète donne le sentiment que les cris montent de la foule, puis les victimes sont là dans le silence.

Par ailleurs, j'ai voulu montrer comment la décision s'était prise à l'intérieur de ce qu'on appelait une casemate, qui est l'équivalent d'une direction locale dans les mouvements résistants, comment étaient rapportées les instructions du Front. J'ai demandé à ceux qui avaient rapporté ces instructions au bidonville de Gennevilliers s'ils voulaient bien recommencer la scène qu'ils avaient vécue. On a tourné cela au petit matin. On a reconstitué la réunion de la cellule, les instructions qu'ils ont données d'emprunter tel ou tel chemin, d'emmener aussi les femmes et les enfants. L'ordre était surtout de ne pas apporter la moindre arme, même pas un caillou. Nous avons donc reconstitué la scène de la fouille des militants au départ du bidonville. Les instructions étaient de manifester pacifiquement, d'emprunter les trottoirs pour ne pas gêner la circulation. Bien sûr, les gens savaient qu'il y avait un risque. Ils avaient ordre de fuir si la police les chargeait. Mais surtout pas de bagarres, pas de coups. Il s'agissait vraiment de manifester pacifiquement. Des militants du FLN étaient utilisés comme serre-file. Ils écartaient les bras au bord des trottoirs pour éviter que la foule ne déborde sur la rue. Les familles nombreuses étaient dans la mesure du possible accompagnées d'un militant. Mais un militant au niveau d'un bidonville, ce n'est pas un temps complet, c'est un gars qui transmet les tracts, les instructions. Pas plus.

Concernant les exactions policières proprement dites, comment sont-elles suggérées dans *Octobre à Paris* ?

Il fallait retrouver des hommes qui avaient échappé de justesse à la mort ; retrouver des gens qui avaient été balancés à la Seine et s'en étaient sortis. Le film raconte le parcours d'un garçon qui a été « flanqué à la Seine », comme il le dit lui-même. Nous avons filmé le lieu où les flics l'ont balancé dans le fleuve et il raconte en voix off ce qui s'est passé, qu'il a attendu jusqu'à quatre heures du matin, de voir passer à nouveau des automobiles sur le pont pour sortir de sa cachette. « Ils m'ont matraqué, ils m'ont frappé à la tête, c'est pour cela que j'ai moins de cheveux. Après ils m'ont jeté dans la Seine ». Nous avons cherché l'endroit où il s'est planqué, l'endroit est tel qu'il nous l'ait décrit, preuve qu'il ne mentait pas. Il y avait notamment un arbre sur lequel était cloué un panneau : « Interdit de jeter des

ordures ». Cet homme raconte aussi qu'on lui a tiré dessus. Il a été jeté à l'eau avec deux autres. « Mais moi je savais nager » conclut-il.

Que se passe-t-il une fois le film terminé ? Y a-t-il des projections publiques ou la diffusion est-elle uniquement clandestine ?

Il n'y a pas eu de projection de presse, j'ai simplement averti des amis journalistes que des projections avaient lieu tel jour à telle heure au Studio Bertrand en face de l'hôpital Necker. Une fois sur deux la police arrivait et embarquait la copie du film. Quand nous étions prévenu de la descente, nous projetions *Le Sel de la terre*, le beau film de Herbert Biberman. *Octobre à Paris* a été projeté au festival de Cannes en 1962, j'avais loué une salle de la rue d'Antibes. Le seul journal à s'en être fait l'écho fut *Variety* ! Le grand journal de l'entertainment a évoqué en première page la projection d'un film interdit ! Mais aucun journal parisien consacrant des pages au festival ne s'est fait l'écho de ces quelques projections. J'ai ensuite emmené le film à la Mostra de Venise où il fut à nouveau projeté quelques jours avant que les *carabinieri* ne ferment la salle. Enfin il m'est arrivé d'emmener *Octobre à Paris* dans des symposiums scientifiques ; je projetais le film à la stupéfaction des participants. Quand les douaniers posaient des questions, je racontais qu'il s'agissait d'un film scientifique. En mai 68, le film sera à nouveau brièvement projeté dans une salle du Quartier latin, en alternance avec *La Bataille d'Alger*.

Pourquoi *Octobre à Paris* est-il invisible depuis ?

Dès 1965, j'ai été contacté par des distributeurs. Mais le film ne possédait pas de visa. Le silence est alors retombé. Il faut attendre le procès de Maurice Papon à Bordeaux pour qu'un producteur courageux souhaite qu'*Octobre à Paris* soit vu du public. Mais ma condition était — et reste — de tourner un codicille qui détermine exactement que la répression du 17 octobre est l'archétype du « crime d'État ». On parle beaucoup de secret d'État, d'affaire d'État, et curieusement pas de crime d'État qui a mon avis mérite une classification à part. Ce que je demandais était d'avoir la liberté de tourner une préface à *Octobre à Paris* pour tenter de définir ce qu'est — moralement et politiquement — un crime d'État. Généralement le crime d'État est commis par des individus à qui l'on a garanti l'innocence, qui sont relativement peu nombreux et possèdent un objectif très précis. Au fond l'un des premiers crimes d'État est l'assassinat de César par des comploteurs qui s'emparent du pouvoir. Je souhaitais mettre en relation des événements qui ne sont qu'apparemment semblables, par exemple les procès staliniens ne constituent pas un crime d'État ; ils rentrent dans une technique d'État, ce qui est autre chose, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas fondés sur un mensonge évident mais qu'ils font partie d'un roman politique entraîné par les staliniens et exportés dans tous les pays dépendants où il s'agissait de relier ces procès à une politique donnée.

En 1973, le film obtient enfin un visa de censure...

Grâce à la grève de la faim du cinéaste René Vautier, l'auteur de *Avoir vingt ans dans les Aurès*. On avait refusé un visa non commercial à *Octobre Paris* qu'il cherchait à distribuer. Il protestait plus largement contre la censure d'État et militait pour l'avènement d'une commission de censure indépendante. Cette grève de la faim a été déterminante. Quand une commission de contrôle cinématographique fut enfin mise sur pied, son président a envoyé un télégramme à Vautier qui expliquait en substance : « la commission de contrôle cinématographique n'utilisera plus de critères politiques pour interdire ou accepter un

film ». Ce qui n'a pourtant pas plus facilité la diffusion de mon film. Et depuis le film dort dans un placard et j'en interdis toute projection.

Même les livres d'histoire oublient pour la plupart de mentionner le film quand ils évoquent la guerre d'Algérie...

Plus terrible encore... Au moment de l'affaire des sans papiers de l'église Saint Bernard, il y a eu une protestation émise par 25 ou 30 jeunes gens du cinéma contre les atteintes aux droits de l'homme. Y a-t-il eu un seul d'entre eux pour avoir le vrai courage du cinéma qui aurait consisté à faire un long métrage sur ces événements ? C'est ce que j'avais essayé de faire 35 ans plus tôt. Et Le Monde publie alors un article qui dit à peu près : « pour la première fois dans l'histoire du cinéma, les cinéastes montrent l'importance qu'ils ont pris dans le monde de la culture, de l'intelligence et de la citoyenneté en élevant une protestation solennelle contre le comportement de la police à l'occasion de la grève de la faim des sans papiers de l'église Saint-Bernard ». J'ai pris mon téléphone pour dire à la rédaction que je trouvais scandaleux — non pas l'article sur la protestation purement verbale des cinéastes en question, c'est très bien qu'ils aient fait cela — mais le fait que l'article en question passait sous silence le fait que bien avant un film vraiment clandestin et politique avait été réalisé dans ce pays... Je ne demandais pas de dire qu'*Octobre à Paris* est une date importante dans l'histoire du cinéma mais plutôt : « comme il est arrivé pendant la guerre d'Algérie avec *Octobre à Paris*, il y a eu manifestation du cinéma en tant que tel... » Ils m'ont répondu qu'ils ne jugeaient pas cela utile. Conversation close.

En guise de conclusion :

17 octobre 1961 : archéologie d'un silence par Isabelle Saint-Saëns

www.vacarme,n°13 été 2000.

Le 17 octobre 61, la Fédération de France du FLN appelle les Algériens de la région parisienne à manifester pacifiquement contre le couvre-feu instauré le 5 octobre par le préfet de police, Maurice Papon. 30.000 manifestants face à 7000 policiers, 12.000 arrestations, 3 morts selon le bilan officiel, plus de 300 selon le FLN. Plusieurs dizaines selon les rapports demandés par le gouvernement à la fin des années 90 : les missions Mandelkern (98) et Géronimi (99), ayant eu accès aux documents officiels, n'ont pu que constater qu'un nombre très important en avait disparu.

Le gouvernement gaulliste mène une stratégie d'étouffement. C'est par le silence que Papon répond aux questions de Claude Bourdet à la séance du Conseil de Paris du 27 octobre 61. Roger Frey, ministre de l'intérieur et futur président du Conseil Constitutionnel, rejette une demande de commission d'enquête parlementaire, au motif que des informations judiciaires (toutes clôturées par des ordonnances de non-lieu) sont en cours. Les témoignages rassemblés par les éditions Maspero sont saisis chez le brocheur, avant le dépôt légal : ces livres n'existent tout simplement pas. *Vérité-Liberté*, *Les Temps Modernes* et *Partisans* sont saisis. Les projections d'*Octobre à Paris* de Jacques Panijel sont interdites ; un film réalisé par la Radio-Télévision Belge est déprogrammé, les pellicules disparaissent. La presse communiste (*Libération* et *L'Humanité*) fait état des violences policières, mais renonce à publier in extenso des témoignages, pour éviter la saisie. *Le Monde* et *Le Figaro* s'indignent des « violences à froid sur les manifestants arrêtés », mais « comprennent les brutalités policières à chaud ».

Quelques mois plus tard, le 8 février 62, neuf morts au métro Charonne lors d'une manifestation contre les attentats de l'OAS. Français ni musulmans ni d'Algérie, pour la plupart communistes et syndiqués, ils seront enterrés par près d'un demi-million de

personnes. Sans doute auraient-ils été qualifiés d'« innocents » par ce Monsieur Barre qui eut Papon comme ministre du budget. Seul le représentant de la CFTC évoquera à l'enterrement les morts anonymes d'octobre.

Pendant deux décennies ce sont les témoins, directs ou indirects, qui insisteront : Pierre Vidal-Naquet en 72 (*La torture dans la République*), Georges Mattei, membre des réseaux de soutien au FLN, l'un des rares Français auxquels la Fédération de France du FLN avait demandé d'être présents sur le parcours de la manifestation, qui réalise (avec Jean-Louis Péninou) un dossier dans *Libération* (le 17 octobre 80 puis le 17 octobre 81). Au milieu des années 80, avec l'échec de l'intégration à la SOS-Racisme, les jeunes issus de l'immigration questionnent leurs parents : s'en fait l'écho le dialogue entre Mohamed Hocine, fondateur du Comité contre la double peine, et son père, filmé dans *Douce France, la saga du mouvement beur*. En 91, de jeunes militants (Anne Tristan, Agnès Denis, Mehdi Lallaoui et le collectif *Au nom de la mémoire*) écrivent un livre puis réalisent un film, *Le silence du fleuve*. La même année paraît le premier ouvrage historique, *La bataille de Paris* de Jean-Luc Einaudi : n'étant pas historien « professionnel » il lui faudra attendre 99 pour obtenir l'accès à certaines archives. Sur la décolonisation sous la IVe république, on attend les documents historiques d'envergure : combien d'universités françaises possèdent une chaire d'histoire de la colonisation et de la décolonisation ?

Les massacres d'octobre 61, comme ceux de l'ère coloniale récente (de Sétif et Madagascar à Ouvéa), sont des crimes qui ne sont pas nommés, pas plus que ne le sont leurs victimes, ceux que l'on désigne sous le sigle FMA (« Français Musulmans d'Algérie ») ou plus couramment comme crouilles, rats, melons, bicots, parqués dans les bidonvilles ou dans des quartiers intra-muros quadrillés en permanence. Depuis le début de cette guerre sans nom maquillée en « pacification » et « opérations de maintien de l'ordre », les gouvernements successifs (de la SFIO de Mollet et Mitterrand aux gaullistes) entretiennent le racisme policier, militaire et civil. Ratonnades, tortures, noyades, fusillades, pendaisons : ce qui se passe en cette fin d'octobre 61 se produit en Algérie et en métropole depuis 54. « Le 17 est un moment, un moment seulement, dans un temps où nous étions toujours niés » disent les Algériens interrogés trente ans plus tard par Anne Tristan. En Algérie, c'est le quotidien. Un état de droit en France cohabite avec un état d'exception dans les colonies, qui s'applique aussi en métropole à ces « citoyens de l'Union » qui sont moins citoyens que les autres ; et ce consensus républicain a besoin pour fonctionner de désigner un objet de peur et de rejet : « Consentir, dit Jacques Rancière, c'est d'abord sentir ensemble ce qu'on ne peut pas sentir ».

Comme ceux qui, en ce moment, en s'appelant « sans papiers », mettent à mal l'identification entre clandestins et suspects, les Algériens de 61, en manifestant dans les rues de Paris, revendiquent une visibilité qui leur est interdite.